

Conseil municipal du jeudi 5 juillet 2012
Interventions de Lysiane Alezard (Front de gauche)
Et réponses (en substance) des élus de la majorité concernés

Adhésion de la Commune de Vélizy-Villacoublay

Alors que la Loi Pélissard-Sueur du 29 février dernier assouplit la réforme de l'intercommunalité, vous nous proposez de valider le vote du conseil municipal de cette commune.

Certes, d'un point de vue géographique et territorial, on note une certaine cohérence avec le territoire de GPSO. Mais c'est surtout d'un point de vue financier que le projet se tient, avec votre rêve de faire de notre communauté d'agglomération, un pôle équivalent à ceux de la Défense et de Saclay. Les citoyens en sont bien éloignés !

Vous remettez à plus tard les modalités de ce transfert. Il me semble toutefois qu'il faudrait garantir une représentation équitable des différentes sensibilités des assemblées communales. Une 8^{ème} commune ne devrait donc pas limiter la représentation de la minorité.

Je m'abstiendrai pour tenir compte du vote favorable du conseil municipal de Vélizy-Villacoublay mais ne pas acter un projet qui a peu à voir avec le développement social et démocratique de notre territoire.

André Santini, maire

Les problèmes sont nombreux du faire notamment de la dualité des frontières (avec Versailles). On note une vraie parenté sociologique entre Issy, Boulogne et Vélizy.

Il y a aura un problème de quota pour fixer le nombre d'élus au total. Mais quelle est l'utilité de la minorité aujourd'hui, alors que des élus se battent pour un poste de suppléants dans un conseil d'administration ?

Vous avez voté contre ou vous vous êtes abstenue et vous voulez que l'on vous accorde des postes à l'agglo ?

Signature d'un accord de partenariat avec la ville d'Ichikawa (Japon)

La délibération est très brève et peu disert sur le contenu du partenariat. Vous évoquez une promotion de la paix. Il se trouve que la ville d'Ichikawa est particulièrement active et engagée dans ce domaine. Son conseil municipal a de longue date adopté la déclaration des villes de paix et sans armes nucléaires. Ichikawa est membres des « Mayors for peace », cette structure internationale fondée par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Elle a d'ailleurs elle même initié un Fonds pour la paix qui permet de nombreuses actions locales en faveur de la paix, notamment des expositions culturelles et artistiques autour des victimes des bombardements atomiques. Chaque année, les commémorations d'Hiroshima et de Nagasaki, les 6 et 9 août, sont l'occasion de manifestations particulières.

Dans le souci que nos jumelages et partenariats aient une forte dimension citoyenne, notre ville pourrait donc d'une part rejoindre le mouvement international des maires pour la paix (Malakoff mais aussi 205 maires du Maine-et-Loire) et d'autre part, à l'occasion d'échanges de jeunes de nos deux villes, développer des actions dans ce domaine.

Mme Vaissière, adjointe à la culture

Ce point n'a pas été abordé, mais pourquoi pas.

Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Il nous manque vraiment une étude analytique de l'évolution des effectifs dans notre commune, notamment depuis que vous appliquez avec zèle le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole d'accord du 31 mars 2011 sur la précarité dans la fonction publique (publication mars 2012), je souhaiterais connaître vos intentions quant au processus de résorption de la précarité dans notre institution. Si l'échéance est fixée à 4 années, vous devez, d'ici la fin de l'année, nous présenter un état des lieux sur cette question. Comment envisagez-vous les choses ?

Madame Pitrou, adjointe au personnel

Réponse très énervée suite à une question de Joseph Dion (PS), dont je n'ai pas pris note !

Débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal

La loi fixant le plafond des dépenses en la matière à 20% des indemnités de fonction allouées aux élus, je souhaiterais connaître la part que représentent cette année nos dépenses sur ce point.

Nathalie Pitrou

Il reste encore beaucoup de marge !

Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service municipal de la restauration scolaire.

A partir du tableau sur l'évolution du prix du repas pondéré, quelques questions, par souci de transparence.

Le coût de la matière première (les produits alimentaires) a une moyenne de 2,129€, alors que la moyenne nationale est à 1,5. Sacrée pondération ! Par ailleurs, vous n'indiquez aucune augmentation entre 2010 et 2011 alors que par exemple, selon l'indice INSEE, le prix « boucher » (viandes) a augmenté de 1,8.

Par ailleurs, quelques coûts interrogent : 0 pour la communication (pas de menus ?) et 0,023 pour l'animation, bien maigre...

Peut-on donc avoir le coût réel du repas selon les types de restauration (écoles, personnels...) et connaître la marge du délégataire, Elior, qui, on s'en doute, ne travaille pas gratuitement.

M. Subrini, premier adjoint, président de séance en l'absence du maire

Votre question n'a rien à voir avec le sujet ! On ne voit pas le rapport alors que plusieurs séances de travail ont lieu avec les commissions thématiques.

M. Knusmann, adjoint à l'éducation

On vous répondra par écrit !

Autorisation de lancement de la procédure de délégation de service public pour la crèche ZAC Bords de Seine.

Vous reprenez toujours les mêmes arguments pour justifier votre recours désormais systématique à la DSP concernant la petite enfance. Mais comme ministre puis comme législateur, qu'avez-vous fait pour faire évoluer la situation en matière de formation, de rémunération, de revalorisation du statut des assistants de puériculture.

Je ne suis pas opposée à ce que des crèches de notre commune puissent accueillir des enfants de salariés, bien au contraire. Ce que je conteste, c'est cette solution de facilité de tout céder au privé alors que la petite enfance n'est pas une marchandise et de ne pas vous battre pour que l'Etat d'une part et le CG 92 d'autre part, mènent une politique publique de la petite enfance.

Isabelle Estrade-François, adjointe à la petite enfance

Très énervée par mon opposition à la privatisation croissante du secteur de la petite enfance sur la ville, elle a cherché à *démontrer l'avantage de la DSP sur la régie publique directe* : « le coût moyen y est bien moindre et nous y avons un droit de regard (là, contrairement aux crèches 100% privées et non les crèches municipales...). »

Une crèche totalement privée va ouvrir prochainement. Le coût du berceau y sera de 14 à 20 mille euros, contre 6 pour les DSP (fourchette basse).

Décision modificative n°2 du budget de la commune. Exercice 2012.

Je souhaiterais savoir à quoi correspondent les 35k€ du COS. Par ailleurs, les 8k€ affectés au Tennis club suffisent-ils à refaire un ou plusieurs terrains ? Je m'étonne en effet que par ailleurs, les tarifs d'accès à ce club augmentent beaucoup (2 à 5%).

M. Szmaragd, adjoint aux finances

Le COS a des frais fixes. Mais comme du personnel de GPSO (communauté d'agglo) en est sorti le 1^{er} avril, qu'en outre il remet des médailles et des primes, des ajustements sont nécessaires.

Concernant le Tennis Club, la subvention sert à couvrir des frais en matière d'actions scolaires et péri-scolaires.

Approbation du rapport de la SEM Issy Media

En préalable au débat concernant l'ensemble des SEM, je souhaiterais rappeler que les élus de l'opposition, qui représentent pourtant pas loin de la moitié des Isséens, n'ont pas ou plus le droit de faire partie des CA de ses importantes structures, contrairement à ce que préconise la Fédération nationale des EPL !

Cette SEM dispose de moyens considérables (plus de 2 millions d'€ de CA), qui permettraient de mettre la communication au service de l'ensemble des Isséens, ce qui est loin d'être le cas. Le rapport d'activité est en effet pour beaucoup une valorisation photographique du maire, démarche que l'on retrouve dans Point d'Appui.

Vous valorisez les novations technologiques du conseil municipal (avec une photo qui ne représente d'ailleurs par notre assemblée), sans doute pour mieux cacher l'absence de véritable débat démocratique dans notre enceinte. D'ailleurs, le bilan de l'élection des conseils de quartiers ne nous révèle pas le nombre très faible de votants ! La technologie ne fait donc pas tout !

Pour ne citer qu'un dernier point, vous vantez à juste titre la haute fréquentation du site internet de la ville (1,38 million). Alors peut-être pourrait-on envisager que les élus qui n'appartiennent pas à votre majorité y trouvent une petite place d'expression.

André Santini

Combien représentez-vous, rappelez-le nous, 1,1% c'est cela ? Vous voyez un rapport entre la grande fréquentation du site et votre absence sur ce site ? Pourtant, bien sûr, vous êtes très avenante !

M. Szmaragd

Avant, vous (élus de l'opposition) étiez absents des CA. De toute façon, les sociétés d'économie mixte ne sont pas des lieux de représentation politique.

Approbation du rapport d'activité de la SEMADS

Dans ce rapport, on peut repérer des caractéristiques des opérations d'aménagement : un nombre exponentiel de m2 de bureaux (peut-on d'ailleurs avoir une idée du taux d'occupation effectif ?). Une faiblesse du nombre de logements très sociaux (PLUS (ZAC Garibaldi, le Fort) face à un grand nombre de parkings, véritable appel d'air des voitures. Enfin, des quartiers rénovés ou nouveaux sans réflexion globale sur les services publics (transports, police, poste, services de la ville...)

Dans le détail, je note en passant que l'immeuble du 5 rue A. Gervais est jugé plus délabré que prévu mais que vous y avez laissé vivre dangereusement une famille avec enfants scolarisés à Issy.

Le Fort apparaît bien comme un chantier pharaonique : le chantier continue de causer de sérieux désagréments (notamment sur Ferdinand Buisson). Vous avez indemnisé quelques riverains mais pas tous, sur quels critères ? Où en êtes-vous de la réflexion sur la mise en place de services publics (notamment de transports) ?

Je souhaiterais avoir des précisions sur la « prise de possession » de l'hôtel-restaurant « Bords de Seine » (que deviennent les locataires ?)

Enfin, pouvez-vous nous en dire plus sur divers rehaussements de coûts de travaux, notamment au Séminaire St Sulpice (+ 1 million)

André Santini, très énervé notamment par le rappel du 5 rue A. Gervais et par une question de J. Dion sur la collecte pneumatique des déchets, a refusé de répondre à toute question : « *Nous répondrons, bien sûr* » (par écrit).

Rapport d'activité de la société publique locale d'aménagement.

Concernant la ZAC cœur de ville, vous évoquez le projet lié à la réorganisation de l'ex-Cnet-FTR&D et aujourd'hui Orange labs. France Telecom réoriente totalement ses outils de recherche et envisage de quitter les lieux pour Châtillon. Que ferez-vous devant une telle éventualité, pour une entreprise, l'un des plus importantes de la ville (part importante de salariés qui habitent Issy) ? Par ailleurs, vous indiquez que la construction d'une tour au Cœur de ville impliquerait la révision du PLU, alors que vous la refusez pour les 3 tours de 180 m sur le Pont d'Issy ?

M. Szmaragd

FTR&D n'est pas encore parti !

Actualité communautaire (GPSO) dans Point d'Appui

Mériterait une place plus importante et aussi une expression de l'opposition.

Mme Szabo, déléguée à la communication

85% des Isséens sont connectés. Je n'ai pas à vous répondre sur les moyens d'expression de l'opposition, car nous parlons ici de la communication de GPSO.

Rapport d'exécution sur les marchés d'approvisionnement de la ville.

Le rapport est très sommaire et peu analytique sur le type de clients, les prix pratiqués dans les différents marchés, les habitudes d'achat, qui seraient intéressants à connaître d'un point de vue sociologique et économique. Il résume en 3 mots que tout le monde est content puisqu'il n'y a pas de plaintes !

Pourtant, le marché République est très cher (le plus fréquenté parce que des personnes extérieures s'y rendent).

Au marché Corentin, comment sont facturées l'eau et l'électricité ? Où se trouve le compteur ?

M. Prauthois, adjoint au commerce et à l'artisanat.

Pour l'électricité, le paiement se fait à l'ampoule. L'estimation de la consommation d'eau par commerce fixe les tarifs.